



Association
des professionnels
de l'édition musicale

COMMUNIQUÉ

Diffusé le 3 novembre 2020

Dépôt du projet de loi sur la radiodiffusion : l'APEM se réjouit d'une avancée importante pour notre souveraineté culturelle

Le ministre du Patrimoine canadien, Steven Guilbeault, a déposé aujourd'hui un projet de loi visant à modifier la Loi sur la radiodiffusion. L'Association des professionnels de l'édition (APEM) se réjouit de cette avancée très importante qui confirme l'intérêt que porte le gouvernement à ce dossier fondamental pour notre souveraineté culturelle.

Nous sommes contents de voir que le projet de loi donne au CRTC les moyens de s'assurer que les entreprises de radiodiffusion en ligne contribuent à notre culture, tant au niveau du financement de notre musique que de sa mise en valeur. Le CRTC aura également les pouvoirs de collecter des informations pertinentes auprès des entreprises de diffusion de contenus culturels en ligne disponibles au Canada.

«Ça fait plaisir d'entendre le ministre Guilbeault parler de notre souveraineté culturelle, de l'importance de la langue française et des enjeux liés à la diversité, à l'inclusion et à la culture autochtone», dit le directeur général de l'APEM, Jérôme Payette. «Le milieu culturel a besoin de bonnes nouvelles ces temps-ci, donc le projet de loi doit être adopté rapidement, surtout que ses bénéfices seront ressentis uniquement une fois que le CRTC aura terminé son processus et qu'une réglementation adéquate s'appliquera».

L'APEM va étudier davantage le projet de loi dans les prochains jours, notamment pour mieux comprendre son impact sur les médias sociaux qui peuvent jouer plusieurs rôles, dont celui de radiodiffuseur en ligne. L'APEM offre toute sa collaboration pour la suite des événements.

À propos de l'APEM

L'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM) représente les éditeurs musicaux francophones au Canada. Ses membres représentent environ 830 maisons d'édition comportant 400 000 œuvres musicales.

À propos de l'édition musicale

Les éditeurs musicaux sont les professionnels de la gestion des œuvres musicales et du développement de la carrière des créateurs. On dit qu'ils sont aux auteurs-compositeurs et à leurs œuvres ce qu'un gérant est à un interprète. Les activités éditoriales génèrent des revenus dans tous les contextes où nous pouvons utiliser de la musique (concerts, enregistrements sonores, réinterprétations, productions audiovisuelles, Web, jeux vidéo, etc.).

Renseignements et réactions

Jérôme Payette, Directeur général
514 525-0460, poste 1
jpayette@apem.ca